## Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

**Lundi 28 Août 2023** 

DATE DE CONVOCATION : 10 août 2023 DATE D'AFFICHAGE : 10 août 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 28 août, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Aurélie RIALLANT-BESLAND).

<u>Présents</u>: Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (Ayant pouvoir de voter au nom de M. Eric ROULIER), adjoints et Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN (Ayant pouvoir de voter au nom de Mme Estelle HERVY), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Caroline THOBIE et Mesdames BROSSEAU Bernadette, GROLEAU Anne, THOBIE Caroline et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés: Monsieur Éric ROULIER, Madame Estelle HERVY, Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND,

<u>Pouvoirs</u>: M. Eric ROULIER a donné pouvoir à M. Rémy CHATTON, Mme Estelle HERVY a donné pouvoir à Mme Monique TATTEVIN, Mme Aurélie RIALLANT-BESLAND a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD

Mme Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2023 – BUDGET VILLE**

Vu la délibération de la commune accordant une avance remboursable de 120 000 € à Skol Ar Mor, il convient de modifier les inscriptions budgétaires en conséquence.

Il est donc proposé la décision modificative suivante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 02/2023 suivante :

- Dépense d'investissement : article 2745 = + 120 000 €
- Recette d'investissement : article 2745 = + 120 000 €

Reçu au contrôle de légalité le 29/08/2023

Public ou notifié le 1/09/223

Le Maire.

Jean Pierre BERNARD